

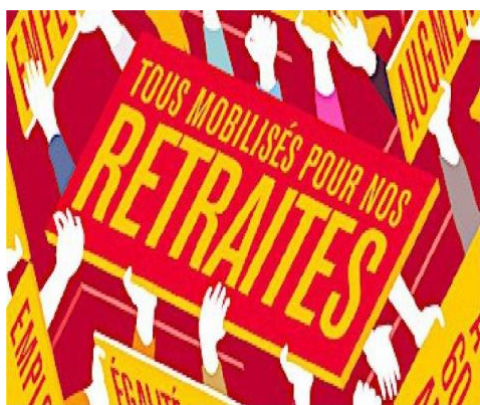
RETRAITES

Travailler plus pour gagner moins : pour nous c'est non !

Tou.tes ensemble
Jeudi 19 janvier 2023
10h00

Place de la préfecture à Agen

TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER MOINS



Cette réforme va encore faire chuter le niveau des pensions. Aujourd'hui à 60 ans, un·e actif·ve sur deux seulement est encore en activité, que ce soit à temps partiel ou à temps complet !

Avec la réforme, encore plus de salarié·es seront contraint·es de partir avec une carrière incomplète et après des années de précarité, notamment les femmes (qui perdront 2 ans par enfants). La réforme va donc encore accentuer les inégalités entre les femmes et les hommes !

Le système de retraite n'est pas déficitaire.

La CGT a des propositions concrètes pour trouver le financement : Augmenter les salaires, égalité salariale entre les femmes et les hommes, supprimer les exonérations de cotisations patronales sur les bas salaires, taxation des dividendes

1200 euros brut pour les petites pensions, une avancée, vraiment ?

La revalorisation du minimum retraite à 85 % du Smic (1 200 euros) est prévue par la loi depuis... 2003 ! Le gouvernement met donc enfin en œuvre une mesure déjà prévue, en oubliant de préciser que ce sera conditionné au fait d'avoir une carrière complète, sachant que le nombre d'années de cotisations va augmenter. Pour les 80 % des retraité·es qui ont une pension de moins de 1000 euros sans avoir de carrière complète, majoritairement des femmes, cette mesure ne changera rien !



AUGMENTER LES SALAIRES, PAS L'ÂGE DE LA RETRAITE !

Augmenter les salaires, c'est davantage de cotisations sociales pour financer les retraites, c'est aussi se garantir de meilleurs droits à retraites.

La CGT propose d'agir toutes et tous dans les entreprises et services, luttons pour refuser la retraite à 64 ans et gagner de nouvelles avancées :

- La retraite à 60 ans et une pension au moins équivalente au Smic pour une carrière complète ;
- L'harmonisation des droits les plus favorables pour tous les secteurs d'activité privés ou publics (par exemple que la naissance d'un enfant compte autant quel que soit son contrat de travail) ;
- La création de droits au départ anticipé avant 60 ans pour tous les métiers pénibles – y compris ceux à prédominance féminine ;
- La revalorisation du minimum vieillesse (56 % des femmes sont au minimum vieillesse) ;
- La garantie des droits à retraite à temps plein pour tou·tes les salarié·es qui ont subi du travail à temps partiel ;
- La comptabilisation des périodes d'études, de congés maternité et de parentalité, ainsi que les périodes d'accident de travail et de maladie professionnelle, comme périodes travaillées ouvrant des droits pour le niveau de pension ;
- Le renforcement des droits familiaux et la revalorisation des pensions de réversion (notamment tant que subsisteront les inégalités entre les femmes et les hommes).



Notre avenir sera ce que l'on en fera !